

Son chiffre, au lieu de diminuer, allait toujours croissant ; ce furent cinquante mille têtes d'abord, puis cent mille, puis deux cent mille ; à la fin, il en demandait *deux cent soixante-treize mille*.

Pourquoi ce compte bizarre, cette fraction étrange ?

Il eût été lui-même bien embarrassé de le dire.

Il demande le massacre, voilà tout ; et le massacre s'organise.

Aussi, Danton ne met plus le pied à la Commune ; son travail de ministre l'absorbe, à ce qu'il dit.

Que fait la Commune ?

Elle expédie des députations à l'Assemblée.

Le 16, trois députations se succèdent à la barre.

Le 17, une nouvelle députation se présente.

« Le peuple, dit-elle, est las de n'être point vengé ; craignez qu'il ne fasse justice ! Ce soir, à minuit, le tocsin sonnera. Il faut un tribunal criminel aux Tuileries, un juge par chaque section. Louis XVI et Antoinette voulaient du sang ; qu'ils voient couler celui de leurs satellites ! »

Cette audace, cette pression fait bondir deux hommes : le jacobin Choudieu, le dantoniste Thuriot.

— Ceux qui viennent demander ici le massacre, dit Choudieu, ne sont point des amis du peuple ; ce sont ses flatteurs. On veut une inquisition ; j'y résisterai jusqu'à la mort.

— Vous voulez déshonorer la révolution ! s'écrie Thuriot ; la révolution n'est pas seulement à la France : la révolution est à l'humanité !

Après les pétitions viennent les menaces.

Ce sont les sectionnaires qui entrent à leur tour, et qui disent :

— Si, avant deux ou trois heures, le directeur du jury n'est pas nommé, et si les jurés ne sont pas en état d'agir, de grands malheurs se promèneront dans Paris.

A cette dernière menace, l'Assemblée fut forcée d'obéir : elle vota la création d'un tribunal extraordinaire.

C'était le 17 que la demande avait été faite ;

Le 19, le tribunal était créé.

Le 20, le tribunal s'installait et condamnait à mort un royaliste.

Le 21, au soir, le condamné de la veille était exécuté aux flambeaux, sur la place du Carrousel.

Au reste, l'effet de cette première exécution fut terrible ; si terrible, que le bourreau lui-même ne put y résister.

Au moment où il montrait au peuple la tête de ce premier condamné, qui devait ouvrir une si large route aux charrettes funèbres, il jeta un cri, laissa rouler la tête sur le pavé, et tomba à la renverse.

Ses aides le ramassèrent : il était mort¹.

1. Le condamné était Colennot d'Angremont, convaincu d'embauchage pour le compte de la cour ; le bourreau, ou plutôt son fils Gabriel Sanson, se fractura le crâne le 27 (exécution de